

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

BRETAGNE

Plan d'actions régional 2020

Complémentaire

Action	Intitulé	Date de cloture	Dates
AFC 03	Droits et devoirs du fonctionnaire	16-juil-20	2 octobre 2020
AFC 08	EPRD dans les établissements sociaux et medico-sociaux	16-juil-20	15-16 septembre et 06 novembre 2020
AFC 10 M4	Parcours modulaire RH : Module 4 modalités du décompte du temps de travail	16-juil-20	3 et 4 septembre 2020
AFC 10 M5	Parcours modulaire RH : Module 5 La gestion de la paie du personnel non médical	16-juil-20	7 et 8 septembre 2020
AFC 10 M6	Parcours modulaire RH : Module 6 gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles	16-juil-20	1er septembre 2020
AFC 50	Prévention du risque amiante - Modules 1 à 4	non concerné	non concerné
AFC 51	SSIAPS - Modules 1 à 9 (3*3)	non concerné	non concerné
AFN 11 M1	CEP : le conseil en Evolution professionnelle (Module 1A)	16-juil-20	10-11 Septembre + 08-09 octobre 2020
AFN 11 M2	CEP : la conduite d'entretien (Module 1B)	11-sept	9-10 novembre 2020
AFN 14 A	Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD et USLD	16-juil-20	14-15 septembre et 12 octobre 2020
AFN 22	Optimiser votre codage PATHOS et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD	16-juil-20	1 et 2 octobre 2020
AFN 28A	Accompagner les aidants	16-oct	7-8 décembre 2020
AFN 29	Les incontournables de la chaîne Accueil - Facturation - Recouvrement des soins	16-juil-20	14, 15 et 16 octobre 2020
AFN 30	Distance relationnelle entre usagers et professionnels : un équilibre à trouver	16-oct	10, 11 décembre 2020 et 11 janvier 2021
AFN 31	Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée	16-oct	16, 17, 18 décembre 2020
AFN 32	Précarité et rupture de parcours de soin	16-juil-20	15-16 octobre et 13 novembre 2020
AFR 01 M2	Professionalisation de la fonction Formation - Module 2 : Evaluation des actions de Formation	16-juil-20	21 et 22 octobre 2020
AFR 12A	Développer une culture d'égalité femme/homme	11-sept	13-nov-20
AFR 12B	Développer une culture d'égalité femme/homme	16-juil-20	21 et 22 octobre 2020
AFR 13	Savoir présenter son travail face à un groupe	16-juil-20	20 et 21 octobre 2020
AFR 14	Savoir présenter son travail face à un groupe	16-juil-20	27-28 octobre 2020

Droits et devoirs du fonctionnaire

AFC 3

**PUBLIC : TOUT AGENT
DE LA FONCTION
PUBLIQUE HOSPITA-
LIÈRE**

**ORGANISE PAR : IN-
FOR SANTÉ**

DUREE : 1 JOUR

**DATES ET LIEU :
2 OCTOBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020**

**COÛT PÉDAGO-
GIQUE : 131,25 € PAR
STAGIAIRE SUR LA
BASE DE 8 PER-
SONNES**

Le rapport au travail évolue et le positionnement des agents vis à vis des devoirs qui découlent de la mission de service public hospitalier a tendance à se dégrader. Désinvestissement ? Méconnaissance ? Question de génération ? sur-sollicitation ? changement des paradigmes sociétaux ? Toujours est-il que les agents comprennent parfois mal les contraintes organisationnelles et budgétaires et connaissent mal leurs devoirs. L'enjeu de cette formation est donc de favoriser tant la connaissance que le respect de leurs devoirs par des agents qui, s'ils s'inscrivent dans le contexte décrit, sont pour autant attachés à leur métier, à leur équipe, à leur établissement. C'est donc sur la prise de conscience des conséquences de comportements qui peuvent être vécus comme "anodins", mais qui dans une organisation complexe peuvent produire des effets "dévastateurs", qu'il conviendra également de travailler.

Objectif

- Respecter ses droits et devoirs en tant qu'agent de la fonction publique hospitalière
- Prendre conscience que le contexte budgétaire des établissements et l'évolution sociétale du rapport au travail ont un impact sur la mission de service publique
- Connaître la réglementation sur les droits et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Mesurer l'impact du non- respect des devoirs sur le collectif
- Mesurer l'impact du non- respect des devoirs sur l'individu

Programme

- La fonction publique dans l'histoire et sa spécificité : sensibilisation aux contraintes liées au nouveau contexte budgétaire des établissements
- La fonction publique hospitalière dans la fonction publique en général : un statut au service d'une mission
- Le fonctionnaire citoyen et travailleur: les droits fondamentaux du fonctionnaire
- Le fonctionnaire hospitalier, porteur du service public hospitalier : les obligations statutaires du fonctionnaire hospitalier au service de la qualité et de la continuité
- La qualité, la neutralité et indépendance du service public et le fonctionnaire hospitalier
- La continuité du service public et le fonctionnaire hospitalier
- Mise en lumière du sens de ces obligations : découverte du contenu des devoirs à partir des effets attendus
- Mise en œuvre pratique des obligations du fonctionnaire hospitalier, réponses aux questions concrètes

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

sociaux et médico-sociaux

AFC 8

PUBLIC : DIRECTEURS (TRICES) ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS CONCERNÉS

ORGANISE PAR : EMS

DUREE : 3 JOURS

**DATES ET LIEU :
15-16 SEPTEMBRE ET
06 NOVEMBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020**

**COÛT PÉDAGOGIQUE : 487,50 € SUR
LA BASE DE 8 PERSONNES**

Un changement de paradigme attend les établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux au 1er janvier 2017. L'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit les contours d'un pilotage par les ressources et non plus par dépenses avec la mise en place d'un nouveau documentaire budgétaire : l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ERP). Ce changement intervient dans un contexte de forte évolution des finances des EHPAD avec la réforme des forfaits soins et dépendance, de la tarification de l'hébergement et la mise en place du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Mieux former, c'est impliquer les directeurs et le personnel concerné dans la construction de leurs propres référentiels, face à cette réforme.

Objectif

- Comprendre les composantes de la réforme de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux
- Savoir passer d'une logique de dépenses à une logique de recettes
- Définition et illustrations des principaux outils d'analyse financière
- Comprendre les implications de la source de financement dans les établissements médico-sociaux
- Savoir articuler entre l'EPRD, le CPOM et le PGFP
- Elaborer un EPRD
- Revue en groupe des EPRD
- Savoir optimiser la négociation avec les autorités

Programme

JOUR 1

- Les nouvelles compétences à acquérir par les participants
- Définition et dimension financière d'E.P.R.D
- L'architecture et le contenu de l'E.P.R.D
- Comprendre la logique de l'EPRD et en mesurer les incidences sur la gestion financière et budgétaire d'un établissement
- Maîtriser les indicateurs de bonne gestion en lien avec la CAF
- Établir les soldes intermédiaires de gestion à la suite du compte de résultat

JOUR 2

- Maîtriser les principes généraux du CPOM
- Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) et le PGFP
- CAS PRATIQUE : ELABORER UN EPRD

INTERSESSION : construction de son propre EPRD + collecte des besoins pour la troisième journée

JOUR 3

- Les éléments clés dans la relation avec la tutelle
- Savoir argumenter pour présenter son projet d'investissement
- Les points de vigilance
- Attendus d'un établissement présentant des difficultés financières
- Intégrer les nouveaux tarifs et leurs calculs
- Décrets CE et arrêté en attente de parution
- Le principe d'un EPRD dit «GLOBAL».
- La disparition des sections tarifaires dans l'EPRD

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Parcours de formation modulaire pour
les ressources humaines : Module 4 :

AFC 10M4

Modalités de décompte du temps de travail

Les instances de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire une formation permettant de concourir à la professionnalisation des services des ressources humaines. A cet effet, ils ont décidé de décliner la formation mise en œuvre en région Centre en proposant un dispositif modulaire qui comprend 6 modules.

L'objectif de cette action de formation est de sensibiliser ou de renforcer les connaissances des professionnels sur l'environnement statutaire de la fonction publique hospitalière.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL ADMINISTRATIF TRAVAILLANT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISE PAR :
OBEA

DUREE : 2 JOURS

DATES ET LIEU :
3-4 SEPTEMBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020

COÛT PÉDAGOGIQUE : 325,00 € PAR STAGIAIRE SUR LA BASE DE 8 PERSONNES.

Objectif

- Connaitre le contexte relatif au décompte du temps de travail
- Connaître les principes de calcul et les modalités de décompte des présences et des absences pour tous les agents
- Acquérir les techniques de balance horaire

Programme

****Les principes de calcul et les modalités de décompte des présences et des absences pour tous les agents :****

- Définition du temps de travail effectif : qu'appelle-t-on heures de travail ?
- Les principes de fixation de la durée du temps de travail et leur application
- La mise en place d'heures supplémentaires et leur conséquence
- La détermination des cycles de travail : quelles modalités d'organisation possibles ?
- La question du dégrèvement des jours de RTT lors des congés maladie
- Les décomptes des jours de congés pour raison de santé

****Les techniques de balance horaire :****

Les nouvelles modalités de décompte en partant des plannings antérieurs :

- les notions de durée annuelle et mensuelle de temps de travail,
- les liens entre cycle, RTT et durée mensuelle et annuelle de travail,
- les bases de décompte des présences et absences,
- les valeurs des fériés, RTT, congés annuels, maladie, formation... en fonction des modalités

Les modalités de décompte des présences et des absences pour les agents de nuit ou exerçant alternativement ou ponctuellement leur activité jour et nuit

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Parcours de formation modulaire pour les
ressources humaines : Module 5 Gestion
de la paie du personnel non médical

AFC 10M5

Les instances de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire une formation permettant de concourir à la professionnalisation des services des ressources humaines. A cet effet, ils ont décidé de décliner la formation mise en œuvre en région Centre en proposant un dispositif modulaire qui comprend 6 modules.

L'objectif de cette action de formation est de sensibiliser ou de renforcer les connaissances des professionnels sur l'environnement statutaire de la fonction publique hospitalière.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL ADMINISTRATIF TRAVAILLANT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISE PAR :
OBEA

DUREE : 2 JOURS

DATES ET LIEU :
7-8 SEPTEMBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020

COÛT PÉDAGOGIQUE : 325,00 € PAR STAGIAIRE SUR LA BASE DE 8 PERSONNES

Objectif

- Maîtriser les principes de l'établissement d'un bulletin de paie et de la rémunération
- Identifier les composantes de la rémunération et les éléments obligatoires selon les statuts et les situations
- Identifier les difficultés dans le calcul du traitement des agents titulaires et non titulaires
- Maîtriser les procédures relatives aux situations particulières impactant la rémunération

Programme

****Les principes de l'établissement d'un bulletin de paie et de la rémunération : ****

- Le fondement statutaire de la rémunération des fonctionnaires
- Les règles de base et conditions générales de la paie : déclarations sociales
- Les différentes rubriques d'un bulletin de paie

****Les composantes de la rémunération et les éléments obligatoires selon les statuts et les situations : ****

- Les principes de la rémunération
- Les composantes de la rémunération
- Les éléments obligatoires communs à tous les agents placés dans la même situation

****Les difficultés dans le calcul du traitement des agents titulaires et non titulaires : ****

- Les éléments accessoires et facultatifs à la rémunération principale et leur mode de calcul
- Les différentes retenues imputables au traitement brut
- Les différentes positions statutaires

****Les procédures relatives aux situations particulières impactant la rémunération : ****

- Les variations de la rémunération
- Le cumul d'activité
- Le bulletin de paie, le cycle de la paie et le mandatement

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Parcours de formation modulaire pour les
ressources humaines : Module 6 Gestion des
accidents du travail et des maladies professionnelles

AFC 10M6

Les instances de l'ANFH Bretagne souhaitent reconduire une formation permettant de concourir à la professionnalisation des services des ressources humaines. A cet effet, ils ont décidé de décliner la formation mise en œuvre en région Centre en proposant un dispositif modulaire qui comprend 6 modules.

L'objectif de cette action de formation est de sensibiliser ou de renforcer les connaissances des professionnels sur l'environnement statutaire de la fonction publique hospitalière.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL ADMINISTRATIF TRAVAILLANT AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANISE PAR : OBEA

DUREE : 2 JOURS

DATES ET LIEU : 3-4 SEPTEMBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION: 16 JUILLET 2020

COÛT PÉDAGOGIQUE : 173,50 € PAR STAGIAIRE SUR LA BASE DE 8 PERSONNES.

Objectif

- Appréhender les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés maladie aux agents titulaires
- Appréhender les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés de longue maladie aux différentes catégories d'agents publics
- Appréhender les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés maladie aux agents non titulaires

Programme

****Les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés maladie aux agents titulaires :****

- Le congé ordinaire de maladie pour les agents titulaires

****Les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés de longue maladie aux différentes catégories d'agents publics :****

- Le congé de longue maladie
- La maladie de longue durée

****Les modalités d'octroi ainsi que les procédures et étapes de gestion des congés maladie aux agents non titulaires :****

Les règles applicables aux agents non titulaires

Régime général de sécurité sociale

Les différents types de congés maladies :

- Maladie ordinaire, congé de longue maladie ou de longue durée
- La reprise à mi-temps thérapeutique
- La disponibilité d'office pour maladie
- La retraite pour invalidité
- La pension ou l'allocation pour invalidité
- La maladie professionnelle
- Les maladies ayant une cause exceptionnelle
- Le contrôle médical

Spécificités liées à la protection sociale des stagiaires et de contrats aidés

Les procédures et étapes de la gestion d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFC 50

Prévention du risque amiante - Opérateur/ Encadrant (initial ou recyclage)

PUBLIC : EN FONCTION DES MODULES

**ORGANISE PAR :
APAVE**

**DUREE : SELON LE
MODULE**

**DATES ET LIEU :
À LA COMMANDE**

BRETAGNE

**COÛT PÉDAGOGIQUE : PRÉCISÉ
POUR CHAQUE MODULE POUR DES INSCRIPTIONS UNITAIRES
OU PAR GROUPE DE 8
PARTICIPANTS**

Modules/prérequis/coût pédagogique

PUBLIC : Tout agent chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

AFC50M1 Devenir opérateur de chantier amiante (sous-section 4) - Initial (14h)

- Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Savoir appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Savoir mettre en œuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire

Coût pédagogique : 1900€ (groupe) | 480€ (individuel)

PREREQUIS :

- Savoir communiquer en français (comprendre et parler)
- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail

Les participants doivent venir avec leurs propres chaussures de sécurité, casque de chantier, tenue de travail propre, des gants de manutention (EPI non exposés au risque amiante) et si besoin, d'un peignoir pour le passage en sas (Apave fournit des serviettes jetables)

AFC50M2 Maintenir ses compétences d'opérateur de chantier amiante (sous-section 4) - Recyclage (7h)

- Maintenir et actualiser les savoirs, savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires

Coût pédagogique : 900€ (groupe) | 240€ (individuel)

PREREQUIS :

- Détenir une attestation de compétences opérateur de chantier amiante préalable ou de recyclage à jour
- Savoir communiquer en français (comprendre et parler), dans le cas contraire : nous consulter
- Possibilité de faire un test de positionnement gratuit à distance avant la formation
- Le port de la barbe ne favorise pas la mise en situation avec le port des appareils de protection respiratoire

Les participants doivent venir avec leurs propres chaussures de sécurité, casque de chantier, tenue de travail propre, des gants de manutention (EPI non exposés au risque amiante) et si besoin, d'un peignoir pour le passage en sas (Apave fournit des serviettes jetables)

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFC 50

Prévention du risque amiante - Opérateur/ Encadrant (initial ou recyclage)

PUBLIC : EN FONCTION DES MODULES

**ORGANISE PAR :
APAVE**

**DUREE : SELON LE
MODULE**

**DATES ET LIEU :
À LA COMMANDE**

BRETAGNE

**COÛT PÉDAGOGIQUE : PRÉCISÉ
POUR CHAQUE MODULE POUR DES
INSCRIPTIONS UNITAIRES
OU PAR GROUPE DE 8
PARTICIPANTS**

Modules/prérequis/coût pédagogique

PUBLIC : Tout agent possédant au sein de l'établissement une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

AFC50M3 Devenir encadrant technique amiante (sous-section 4) - Initial (35h)

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée et les niveaux d'exposition et d'empeusement induits
- Définir les procédures adaptées aux interventions
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Rédiger un mode opératoire sur la base des résultats de l'évaluation des risques, s'intégrant selon les cas dans un plan de prévention ou un Plan Particulier de Sécurité

Coût pédagogique : 4500€ (groupe) | 1200€ (individuel)

PREREQUIS : Occuper des fonctions d'encadrant dans l'établissement, avoir des aptitudes à la rédaction de documents

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnels non salariés)
- Le port de la barbe ne favorise pas la mise en situation avec le port des appareils de protection respiratoire

Les participants doivent venir avec leurs propres chaussures de sécurité, casque de chantier, tenue de travail propre, des gants de manutention (EPI non exposés au risque amiante) et si besoin, d'un peignoir pour le passage en sas (Apave fournit des serviettes jetables)

AFC50M4 Maintenir ses compétences d'encadrant technique amiante (sous-section 4) - Recyclage (7h)

- Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable (voir AM/1100) ou du dernier recyclage

Coût pédagogique : 950€ (groupe) | 240€ (individuel)

PREREQUIS :

- Détenir une attestation de compétences d'encadrant technique amiante dit de sous-section 4 - formation préalable ou de recyclage, ou cumul de fonctions à jour
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler), dans le cas contraire : nous contacter
- Possibilité de faire un test de positionnement gratuit à distance avant la formation
- La durée réglementaire des recyclages est très courte (1 jour). Il apparaît le plus souvent que les personnels d'encadrement ont besoin d'une formation plus longue. Apave propose une action de formation en amont du recyclage qui doit leur permettre de disposer de plus de temps d'échanges pour se présenter au recyclage
- Le port de la barbe ne favorise pas la mise en situation avec le port des appareils de protection respiratoire

Les participants doivent venir avec leurs propres chaussures de sécurité, casque de chantier, tenue de travail propre, des gants de manutention (EPI non exposés au risque amiante) et si besoin, d'un peignoir pour le passage en sas (Apave fournit des serviettes jetables)

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFC 51

La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.). Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.

PUBLIC : TOUTE PERSONNE DONT LA MISSION EST D'ASSURER LA SÉCURITÉ INCENDIE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) OU IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR (IGH)

ORGANISE PAR : CT FORMATION

DUREE : SELON MODULE

DATES ET LIEU : À LA COMMANDE

BRETAGNE

COÛT PÉDAGOGIQUE : PRÉCISÉ POUR CHAQUE MODULE POUR DES INSCRIPTIONS UNITAIRES

Modules/prérequis/coût pédagogique

SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (72h)
Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation sur la capacité rédactionnelle du candidat (main courante).

-Aptitude médicale
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 800€

Recyclage SSIAP 1 (14h)

-Titulaire du diplôme SSIAP 1 de moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 180€

Remise à niveau SSIAP 1 (21h)

-Titulaire du diplôme SSIAP 1 ou ERP1 ou IGH 1.
-Aptitude médicale (moins de 3 mois)
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 280€

SSIAP 2 – Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (75h)

-Etre titulaire du SSIAP 1 ou équivalence.
-Avoir exercé l'emploi de SSIAP1 pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation obligatoire).
-Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois).
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 820€

Recyclage SSIAP 2 (14h)

-Titulaire du diplôme SSIAP 2 de moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 180€

Remise à niveau SSIAP 2 (21h)

-Titulaire du diplôme SSIAP 2 ou ERP2/IGH 2.
-Aptitude médicale (moins de 3 mois).
-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 280€

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFC 51

La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.). Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 05 novembre 2010.

PUBLIC : TOUTE PERSONNE DONT LA MISSION EST D'ASSURER LA SÉCURITÉ INCENDIE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) OU IMMEUBLE DE GRANDE HAUTEUR (IGH)

ORGANISE PAR : CT FORMATION

DUREE : SELON MODULE

DATES ET LIEU : À LA COMMANDE

BRETAGNE

COÛT PÉDAGOGIQUE : PRÉCISÉ POUR CHAQUE MODULE POUR DES INSCRIPTIONS UNITAIRES

Modules/prérequis/coût pédagogique

SSIAP 3 – Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (221h)

-Diplôme de niveau 4 ou diplôme SSIAP 2 avec une expérience minimale de 3 ans.

-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 3300€

Recyclage SSIAP 3 (21h)

-Titulaire du diplôme SSIAP 3 de moins de 3 ans et en activité (au moins 1607 heures dans les 36 derniers mois)

-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 400€

Remise à niveau SSIAP 3 (35h)

****Prérequis****

-Titulaire du diplôme SSIAP 3 ou ERP3/IGH 3.

-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Coût pédagogique pour une inscription individuelle : 550€

L'inscription à l'un de ces module se fait de manière unitaire, à l'une des session organisée par CT formation (dans leurs locaux).

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

CEP : le conseil en évolution
professionnelle - Module de base (module
1A)

AFN 11M1

PUBLIC : TOUTE PERSONNE AMENÉE À RÉALISER UN ACCOMPAGNEMENT

ORGANISE PAR : SYNERGIES DCF

DUREE : 4 JOURS

DATES ET LIEU : 10-11 SEPTEMBRE ET 08-09 OCTOBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 16 JUILLET 2020

UN AUTODIAGNOSTIC SERA EFFECTUÉ AVEC L'ORGANISME ENTRE LES AFN11 ET AFN12

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ».

Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

Objectif

Être en capacité d'assurer le niveau 1 du CEP auprès des agents de la Fonction Publique Hospitalière :

- Appréhender l'organisation du CEP à partir de la réglementation (du général aux spécificités FPH) et les 3 niveaux d'intervention du CEP
- Identifier les enjeux et les impacts de la Gestion des Ressources Humaines sur les projets en évolution professionnelle, identifier les publics spécifiques
- Identifier les modalités opérationnelles de la mise en œuvre du CEP et les liens à établir entre les différents dispositifs de formation, les différents acteurs...
- Respecter les exigences de la fonction de CEP (impartialité, confidentialité...)

Programme

Jour 1

- Qu'est-ce que le Conseil en Evolution professionnelle ?
- Présentation des 3 niveaux de la démarche de CEP :

- Niveau 1 : assurer un accueil et une information individualisée,
- Niveau 2 : réaliser un conseil personnalisé,
- Niveau 3 : réaliser un accompagnement et un suivi personnalisés.

Jour 2

- Les fondamentaux de la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences

Jour 3 :

- Les modalités opérationnelles du CEP

Ateliers : travail sur le repérage des éléments de compréhension de la demande de l'agent.

Jour 4

- Les exigences de la fonction de Conseil en évolution Professionnelle

Ateliers de simulation : mettre en place un entretien d'accueil et d'information (de niveau 1) à partir d'exemples de situations vécues.

Débriefing en groupe plénier avec le formateur

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 11M2

CEP : la conduite d'entretien (module 1B)

La loi du 5 mars 2014 a créé le conseil en évolution professionnelle pour accompagner les personnes envisageant une évolution professionnelle et permettre d'accroître « les aptitudes, compétences et qualifications professionnelles, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires ».

Depuis janvier 2017 la mise en place du CEP est élargie au secteur public.

Le conseil en évolution professionnelle s'inscrit dans une logique anticipatrice afin de prévenir les mobilités professionnelles « subies » et au contraire favoriser les mobilités professionnelles « volontaires ».

PUBLIC : TOUTE PERSONNE AMENÉE À RÉALISER UN ACCOMPAGNEMENT

**ORGANISE PAR :
SYNERGIES DCF**

DUREE : 2 JOURS

**DATES ET LIEU :
9-10 NOVEMBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
11 SEPTEMBRE 2020**

**UN AUTODIAGNOSTIC
SERA EFFECTUÉ
AVEC L'ORGANISME
ENTRE LES AFN11 ET
AFN12**

**PRÉ-REQUIS : AVOIR
SUIVI LE MODULE 1A
"LE CONSEIL EN ÉVO-
LUTION PROFESSION-
NELLE - MODULE DE
BASE"**

Objectif

Conduire un entretien de manière adaptée dans le cadre d'un accompagnement en évolution professionnelle sur les dimensions relationnelles et techniques

- Définir ce qu'est un entretien de CEP :
- Les enjeux et les objectifs, identifier les différentes étapes de l'entretien et acquérir une méthodologie.
- Mobiliser les techniques d'écoute active : questionnement, reformulation, explicitation...
- Adapter sa posture dans le cadre d'un accompagnement individualisé, définir les limites d'un entretien.
- Elaborer un compte rendu, une grille d'entretien, définir les modalités de suivi avec le bénéficiaire.

Programme

Jour 1 :

- les outils de l'entretien dans le cadre du CEP : les différentes étapes de l'entretien : au moment de la prise de RDV, au début de l'entretien, pendant l'entretien, fin d'entretien et retranscription sur le compte-rendu et validation du contenu par l'agent,
- Travail en atelier : Elaboration de compte-rendu d'entretien (grille d'entretien) à partir d'une trame.

Jour 2 :

- Les techniques d'entretien
- Comment utiliser la reformulation : technique qui consiste pour l'écouter à redire en d'autres mots ce que la personne a dit afin de lui prouver qu'il a bien compris,
Les différentes formes de reformulation : la reformulation écho, la reformulation miroir, la reformulation-résumé,
Exercices de reformulation à partir d'exemples,
Les questions ouvertes : elles incitent à la réflexion et à la mobilisation des idées sur un thème,
Adapter sa posture : communication appropriée, disponibilité...
- Mises en situations des stagiaires : simulation d'un entretien en utilisant les techniques d'entretien travaillées en formation

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 14A

PUBLIC : TOUS PROFESSIONNELS DES EHPAD ET USLD

**ORGANISE PAR :
AFAR**

DUREE : 3 JOURS

**DATES ET LIEU :
14-15 SEPTEMBRE ET
12 OCTOBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020**

Le contexte des EHPAD et des USLD est une situation de tension. Les soignants se plaignent de manque de moyens, les familles d'une baisse de la qualité des soins et leurs messages sont relayés par les médias. Les privations de liberté d'aller et venir sont soulignées. La vie des résidents, sauf exception, est considérée comme une survie faute de projet de vie personnalisé et d'interventions psychosociales. L'absence d'activités ludiques et récréatives, associée à un vécu de solitude va conduire 80% des résidents à des troubles du comportement, soit sur un mode déficitaire avec un repli et un refus des sollicitations pouvant aboutir à un syndrome de glissement, soit sur un mode productif avec de la violence et des passages à l'acte. Ces troubles du comportement sont d'au-

Objectif

- S'approprier le cadre réglementaire et s'engager dans un enjeu humain
- Identifier les modes de communication adaptés pour diminuer le risque de survenue de troubles du comportement
- Cerner les besoins pour les satisfaire et repérer les symptômes
- Adapter la relation dans l'aide aux actes de la vie quotidienne pour être perçu comme bien traitant
- Ajuster la relation d'aide aux comportements qui épuisent émotionnellement, aux situations de violence, de refus, aux demandes excessives, aux paroles suicidaires et délirantes
- Proposer des interventions psycho-sociales adaptées au projet de vie personnalisé et aux ressources
- Acquérir des moyens pour transformer les activités quotidiennes en activités récréatives (corporelles, artistiques, ateliers souvenir favorisant les réminiscences, activités sensorielles et émotionnelles).

Programme

JOUR 1 :

l'HAS, les risques, l'enjeu humain, les piliers, les besoins et l'aide au quotidien

MATIN

- Le cadre et les enjeux de la relation d'aide en psychogériatrie
- La prévention des troubles par une communication utilisant la confiance en soi, la communication, la relation

APRÈS-MIDI

- Les besoins et les symptômes d'une détresse psychologique
- APP 1 : la sollicitude dans les actes de la vie quotidienne

JOUR 2 : répondre de manière adaptée à chaque type de trouble comportemental

MATIN

- Les troubles du comportement qui épuisent les professionnels
- APP 1 : la pose de limite et la recherche d'alternatives aux sédations et aux contentions

APRÈS-MIDI

- APP 2 : l'acceptation des refus et la capacité à partir pour mieux revenir et négocier
- APP 3 : la capacité à entendre des paroles suicidaires et délirantes

JOUR 3 : les interventions psychosociales, les médiations et les activités pour apaiser les résidents violents et sortir de l'apathie les résidents en retrait

MATIN

- Le contexte des interventions psychosociales, pourquoi et pour qui ?
- Les interventions accompagnant l'aide dans les actes quotidiens

APRÈS-MIDI

- Les interventions artistiques
- Les interventions facilitant les réminiscences
- Les interventions facilitant les émotions et les plaisirs sensoriels

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 22

Optimiser votre codage pathos et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD

**PUBLIC : MÉDECINS
COORDINATEURS,
DIRECTEURS,
CADRES, ADMINIS-
TRATIFS, IDEC,
CADRES DE SANTÉ**

**ORGANISE PAR : SPH
CONSEIL**

DUREE : 2 JOURS

**DATES ET LIEU :
1-2 OCTOBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020**

La signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) nécessite la validation d'un «groupe iso-ressources Moyen Pondéré »(GMP) et d'un « Pathos Moyen Pondéré »(PMP). De la qualité de l'évaluation effectuée en amont de la validation, par l'ensemble de l'équipe soignante, dépendra la qualité des indicateurs produits. Dès lors, la maîtrise des grilles AGGIR et PATHOS nécessite une formation spécifique des référents d'établissement pour optimiser les chances d'obtenir un GMP conforme aux recommandations de codage et à la réalité de la dépendance et de la charge en soins. Outil élaboré en partenariat par le SNGC et le service de la CNAMTS, le modèle PATHOS évalue à partir des situations cliniques observées les soins médicot techniques requis pour assurer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées. Depuis avril 2010, les gouvernances opérationnelles et techniques des modèles AGGIR et PAHOS ont été prises par la CNSA. Un guide mis à jour en 2017 s'inscrit dans cette gouvernance. Outil de groupe transversal, il donne la photographie d'une population à un moment donné.

Objectif

- Définir les liens entre les outils de codage et la tarification
- Traduire le codage en conséquences tarifaires et sa répercussion sur les moyens humains
- Identifier les bonnes pratiques soins/administration dans l'optimisation du codage
- Evaluer ses propres pratiques en termes de codage avec des outils et des méthodes adaptés

Programme

Une formation en 6 temps :

- Cerner les enjeux budgétaires et l'impact du GMPS sur les dotations d'un CPOM
- Maîtriser l'utilisation des adverbes SHTC (Spontanément, Habituellement, Totalement, Correctement) de la grille AGGIR
- S'appropriier le modèle PATHOS et la spécificité du « soin requis »
- Etablir les objectifs et définir les tâches à exécuter lors de la réalisation d'une « pré-coupe » PATHOS et d'une évaluation GIR en vue de préparer la validation du GMP sur site par le médecin valideur du Conseil Départemental et du PMP par le médecin de l'ARS
- Définir les modalités de saisie de la CRCM (Commission Régionale de Coordination médicale) en cas de désaccord
- Etablir un lien entre les grilles AGGIR et PATHOS et le projet individuel

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 28A

PUBLIC : TOUT PERSONNEL MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIO-ÉDUCATIF, DE RÉÉDUCATION, PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL ADMINISTRATIF

ORGANISE PAR : AN-TIDOTE EXPERTISE

DUREE : 2 JOURS

**DATES ET LIEU :
7-8 DÉCEMBRE 2020
RENNES**

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 OCTOBRE 2020**

Actuellement, on estime de 8 à 11 millions, le nombre d'aidants d'un proche fragilisé par une maladie chronique, le handicap, la précarité ou l'âge en France.

Après une reconnaissance et une définition juridique de l'aidant en 2005, la loi ASVP de décembre 2015 a consacré un chapitre au rôle des proches aidants et renforcer les dispositifs de répit et le congé de proche aidant.

Il ressort du rapport de la concertation Grand âge et autonomie de mars 2019 la nécessité de renforcer le repérage des fragilités des aidants, leur orientation et leur prise en charge par les professionnels de santé et médicosociaux. C'est pourquoi cet objectif

Objectif

- Situer les enjeux, les rôles et les caractéristiques du proche aidant du patient ou résident
- Identifier les facteurs de risques et comorbidités liées au rôle de proche aidant
- Repérer les signaux d'alerte de souffrance
- Sensibiliser l'aidant à la promotion de sa santé
- Orienter vers les dispositifs d'aides aux aidants et d'accompagnement de la personne aidée disponibles

Programme

****Rôles et caractéristiques de l'aidant****

- Enjeux de soutien des proches aidants
- Besoins exprimés - Rôles et types d'aide apportée

****Facteurs de risques et comorbidités / rôle de proche aidant****

- Retentissement de la charge physique et psychique ressentie
- Risques sur la santé physique et mentale de l'aidant et facteurs aggravants

****Signaux d'alerte de souffrance****

- Variabilité de la charge ressentie et impacts sur les besoins et la souffrance des aidants
- Étapes de deuil de l'aidant et mécanismes d'adaptation
- Causes et nature de la souffrance des aidants
- Outils de repérage

****Promotion de la santé de l'aidant****

- Suivi médical de l'aidant
- Développer son hygiène de vie adaptée (alimentation, activité physique, sommeil, ...) à un accompagnement au long cours
- Mieux gérer son stress
- Trouver la juste proximité dans la relation d'aide

****Orienter vers des ressources et dispositifs d'aide****

- Ressources disponibles territorialement et dispositifs d'aide financière
- Lieux de vie, accueil de l'aidé, solutions de répit et aides accessibles
- Dispositifs de soutien psychologique et d'écoute - Entretien des liens sociaux
- Activités pour se ressourcer - Formations et information - Droits et facilités pour les aidants salariés

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 29

PUBLIC : TOUT PERSONNEL TRAVAILLANT SUR LA CHAÎNE AFR (ACCUEIL, FACTURATION, RECOUVREMENT)

ORGANISE PAR : CNEH

DUREE : 3 JOURS

DATES ET LIEU : 14, 15 ET 16 OCTOBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION : 16 JUILLET 2020

Les activités réalisées autour de la facturation des soins se professionnalisent. Le niveau de compétence demandé aux personnels concernés s'avère significativement élevé. Ils doivent comprendre la complexité du processus de facturation, maîtriser sa logique et décrypter son « jargon » spécifique. Le passage à la facturation directe des soins externes (FIDES ACE) a bien montré qu'elle doit désormais respecter des standards de qualité, en ce qui concerne notamment l'admission des patients. Plus récemment, le programme national SIMPHONIE (pour Simplification du parcours administratif à l'hôpital) propose de nouveaux outils numériques et des accompagnements pour simplifier, digitaliser le parcours administratif à l'hôpital et repenser les métiers.

Objectif

- Donner une vision globale de la facturation des soins en hôpital public.
- Apporter les définitions nécessaires à la compréhension des termes de la facturation des soins.
- Passer en revue l'ensemble des règles de tarification et de facturation des soins hospitaliers

Programme

JOUR 1 :

- Appréhender le financement des établissements hospitaliers et la facturation des soins.
- Objectif 1 : Donner des repères sur le coût de la santé en France et le financement des soins hospitaliers.
- Objectif 2 : Présenter les grands principes du paiement des frais de soins et hors soins.
- Objectif 3 : Présenter le processus de facturation des soins et hors soins.

JOUR 2 :

- Appréhender l'activité d'admission.
- Objectif 1 : Présenter en détail les activités de l'admission : l'identitovigilance, les droits des patients.
- Objectif 2 : Présenter en détail les activités de l'admission : la couverture sociale.

INTERSESSION

JOUR 3 :

- Appréhender la tarification des soins et les activités de facturation/recouvrement.
- Connaître les évolutions à venir dans les métiers de la facturation des soins.
- Objectif 1 : Présenter les tarifs utilisés pour la facturation des soins.
- Objectif 2 : Présenter les activités de facturation et de recouvrement.
- Objectif 3 : Présenter le programme SIMPHONIE.

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anh.fr

AFN 30

PUBLIC : TOUT PUBLIC : MÉDICAL, PARAMÉDICAL ET ADMINISTRATIF

ORGANISE PAR : GRIEPS

DUREE : 3 JOURS

DATES ET LIEU : 10-11 DÉCEMBRE 2020 ET 11 JANVIER 2021

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION: 16 OCTOBRE 2020

La succession des réformes hospitalières et de contraintes financières impacte les organisations de établissements de la Fonction Publique Hospitalière, entraînant une augmentation de la productivité et une recherche de performance. Ces évolutions se sont accompagnées d'une véritable reconnaissance de la place de l'utilisateur dans le système de soins en le positionnant comme partenaire et acteur de sa santé. Par ailleurs, les nouveaux moyens d'accès à l'information notamment à travers des réseaux sociaux contribuent à un changement de paradigme dans les attentes des patients, amenant les professionnels à adopter des nouvelles postures. Quelle que soit l'évolution technologique et la reconfiguration du travail, la relation de soins restera au cœur des soins.

Objectif

- Définir les concepts « distance relationnelle » et « accompagnement »
- Analyser les émotions / mécanismes de défense et leurs impacts sur la relation avec le patient et sa famille
- Distinguer communication, information et relation
- Développer une relation de confiance avec le patient et sa famille par une information adaptée et renouvelée dans le respect des règles éthiques et déontologiques, et dans les limites de sa fonction
- Adapter sa posture dans le triangle équipe soignante, patient, famille, en fonction des contraintes situationnelles

Programme

JOUR 1 :

- Définitions, champs d'application des concepts de distance relationnelle et d'accompagnement
- Représentations des rôles des professionnels et de leurs missions
- Les caractéristiques de la relation d'accompagnement
- Identification des outils requis pour mener à bien les activités relationnelles

JOUR 2 :

- Analyse des représentations sur les problématiques des usagers accompagnés : maladie, handicap, vieillissement
- Réflexion sur le vécu des usagers et de leur famille et les répercussions pour les professionnels
- Les modalités de mise en œuvre d'une relation soignant / soigné de qualité
- Les différentes variables présentes dans la communication : psychologiques, cognitives, sociales

JOUR 3 :

- L'environnement éthique et réglementaire de la relation d'accompagnement et de soins
- L'adaptation de sa posture dans le triangle équipe soignante / patient / famille en fonction des contraintes situationnelles
- La résolution des obstacles à la juste distance relationnelle

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFN 31

Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée

La formation des professionnels à la prise en soin des personnes âgées à l'hôpital constitue un vecteur

indispensable pour la transformation des pratiques et des organisations.

Adopter une approche adaptée à la personne âgée hospitalisée dans le cadre d'un parcours de santé coordonné et optimisé.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL ET PERSONNEL D'ENCADREMENT ET DE DIRECTION

ORGANISE PAR : GRIEPS

DUREE : 3 JOURS

DATES ET LIEU : 16-17 -18 DÉCEMBRE 2020 RENNES

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS:

16 OCTOBRE 2020

Objectif

- Appréhender les effets physiques et psychologiques du vieillissement physiologique
- Repérer la personne âgée fragile
- Adopter une approche appropriée de la personne présentant des troubles neurocognitifs
- Identifier et prévenir les principaux risques liés à l'hospitalisation
- Evaluer et prendre en charge la douleur du sujet âgé
- Renforcer sa posture bientraitante dans la prise en soin
- Optimiser le parcours intrahospitalier en fonction de la fragilité de la personne âgée
- Mobiliser l'expertise gériatrique
- Identifier précocement les besoins et les attentes de la personne âgée et des aidants

Programme

JOUR 1 :

- Définir et déterminer les problématiques liées au vieillissement
- S'approprier les moyens de repérage du syndrome de fragilité
- Adopter une approche soignante appropriée

JOUR 2 :

- Identifier et prévenir les principaux risques liés à l'hospitalisation des personnes âgées
- Savoir intégrer l'aidant comme partie prenante

Travail intersession : analyse de cas et du processus de prise en charge
Choix de 2 cas de patients avec des problématiques différentes, explication du déroulé de la prise en charge, partage du processus de prise en charge et les résultats obtenus.

JOUR 3 :

- Optimiser les parcours intra hospitalier
- Mobiliser l'expertise gériatrique
- Savoir préparer la sortie d'hospitalisation

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Précarité et rupture des parcours de soins

AFN 32

La précarité touche des publics nouveaux et encore mal connus. Son retentissement sur la santé nécessite une connaissance et une adaptation constante pour une prise en charge adaptée. Les acteurs du secteur sanitaire ont un rôle majeur à jouer dans la sécurisation du parcours de soin des personnes en situation de précarité. A cette fin, les professionnels de santé doivent acquérir ou renforcer leurs compétences afin d'assurer une prise en charge globale et adaptée de ces publics.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL

ORGANISE PAR : GRIEPS

DUREE : 3 JOURS

DATES ET LIEU : 15-16 OCTOBRE ET 13 NOVEMBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION : 16 JUILLET 2020

Objectif

- Définir la précarité toutes les formes qu'elle peut prendre et l'autoexclusion
- Repérer les signes de la précarité
- Caractériser les effets de la précarité sur la santé et la santé mentale
- Mettre en œuvre l'alliance thérapeutique
- Identifier les dispositifs et les structures adaptés à la prise en charge des personnes en situation de précarité et/ou de migration au niveau territorial et régionale
- Décrire les critères d'admissibilité dans ces dispositifs et structures
- Identifier les ressources permettant de lever la barrière linguistique

Programme

En amont : Webinaire : parcours de soins coordonné, de quoi s'agit-il ?

JOUR 1 : LA PRECARITE DE QUOI PARLONS NOUS

- Appréhender ce qu'est la précarité
- Identifier les facteurs et déterminants de précarité
- Mesurer les effets de la précarité

JOUR 2 : LES DEMARCHES DE PRISE EN SOIN DES SITUATIONS DE PRECARITE

- Caractériser les effets de la précarité sur la santé et la santé mentale
- Proposer une démarche de prise en soin adaptée à la situation de précarité
- Appréhender le cœur de la démarche de soin

TRAVAIL INTERSESSION

- Décrire une situation de soin de l'accueil au suivi en individuel
- Analyser la situation selon la matrice Force/Faiblesse/Opportunité/Menace

JOUR 3 : L'ELABORATION D'UN PARCOURS DE SOIN COORDONNE

- Identifier les acteurs de la prise en soin des personnes en situation de précarité
- Améliorer ses pratiques de prise en soin

SUIVI POST FORMATION

- Accompagnement du suivi du plan d'action

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFR 12A

Développer une culture d'égalité femme-homme

L'actualité de ces derniers mois, voire années, nous amènent à une réflexion sur relations entre hommes et femmes. De nombreux constats nous forcent à prendre en compte une inégalité existante.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL

**ORGANISE PAR :
ATLIDEM**

DUREE : 1 JOUR

**DATES ET LIEU :
13 NOVEMBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
11 SEPTEMBRE 2020**

Objectif

1. S'identifier comme acteur.trice de l'égalité femme-homme dans son milieu professionnel
2. Prendre conscience du sexisme et des inégalités entre les femmes et les hommes
3. Connaître le cadre juridique et ses obligations réglementaires
4. Evaluer son environnement professionnel au regard de l'égalité entre femmes et hommes
5. Agir en faveur de l'égalité professionnelle
6. S'engager à mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle

Programme

- Les concepts clés de l'égalité professionnelle
- Les impacts négatifs des stéréotypes sexistes et leur neutralisation
- Les inégalités femmes-hommes et les indicateurs pour les identifier
- Le cadre légal et les obligations de l'employeur
- La construction d'un rapport de situation comparée
- La prévention du harcèlement sexiste et sexuel
- La construction d'un plan d'actions égalité professionnelle et son suivi :
 - Dans le recrutement et l'évolution professionnelle,
 - Dans l'organisation du travail,
 - En matière de prévention,
 - En matière de communication, de sensibilisation et de formation.

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFR 12B

Développer une culture d'égalité femme-homme

L'actualité de ces derniers mois, voire années, nous amènent à une réflexion sur relations entre hommes et femmes. De nombreux constats nous forcent à prendre en compte une inégalité existante.

PUBLIC : TOUT PERSONNEL MÉDICAL, PARAMÉDICAL, SOCIAL

ORGANISE PAR : JLO CONSEIL

DUREE : 2 JOURS

**DATES ET LIEU :
21-22 OCTOBRE 2020**

RENNES

**DATE CLOTURE DES
INSCRIPTION:
16 JUILLET 2020**

Objectif

1. S'identifier comme acteur.trice de l'égalité femme-homme dans son milieu professionnel
2. Prendre conscience du sexisme et des inégalités entre les femmes et les hommes
3. Connaître le cadre juridique et ses obligations réglementaires
4. Evaluer son environnement professionnel au regard de l'égalité entre femmes et hommes
5. Agir en faveur de l'égalité professionnelle
6. S'engager à mettre en oeuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle

Programme

1. Les concepts clés de l'égalité professionnelle
2. Les impacts négatifs des stéréotypes sexistes et leur neutralisation
3. Les inégalités femmes-hommes et les indicateurs pour les identifier
4. Le cadre légal et les obligations de l'employeur
5. La construction d'un rapport de situation comparée
6. La prévention du harcèlement sexiste et sexuel
7. La construction d'un plan d'actions égalité professionnelle et son suivi :
 - Dans le recrutement et l'évolution professionnelle,
 - Dans l'organisation du travail,
 - En matière de prévention,
 - En matière de communication, de sensibilisation et de formation

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFR 13

Savoir présenter son travail face à un groupe

Nous ne sommes pas tous rompus à devoir présenter un travail devant une assistante. Il s'agit de susciter l'intérêt professionnel des participants.

Cette formation est une aide concrète pour que les professionnels conduits à présenter leur travail en public puisse l'optimiser et la rendre attractive.

PUBLIC : TOUT PUBLIC

ORGANISE PAR : INTERKOM

DUREE : 2 JOURS

DATES ET LIEU : 20-21 OCTOBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION : 16 JUILLET 2020

Objectif

- Comprendre les principes de la communication face à un groupe
- Savoir préparer une intervention et surmonter son appréhension
- Savoir utiliser les supports visuels adaptés à son intervention et à son public (PowerPoint, paper-board, projection, ...)
- Savoir présenter avec conviction son sujet en racontant une histoire et susciter l'intérêt de son auditoire
- Prendre en compte la communication non verbale et para verbale pour mieux faire passer le message
- Savoir exprimer clairement ses idées
- Savoir questionner et répondre aux questions
- Savoir prendre la parole à l'improviste sans se laisser déstabiliser par ses interlocuteurs et ses émotions

Programme

- **L'identification des conditions d'exercice d'animation de présentation face à un groupe par les participants**
 - Le type d'animation de présentation réalisée par les participants
 - Le type de public
- **Les principes de base de la communication verbale**
 - Rappel des principes de base de la communication verbale
 - La communication verbale : les attitudes face à autrui et leurs influences dans la communication
 - L'utilisation des techniques 'écoute active
- **Les principes et l'impact de la communication verbale et para verbale sur l'animation d'une présentation face à un groupe**
 - Le corps et le visage
 - Le regard
 - La voix
 - La distance interpersonnelle
- **La dynamique de groupe en situation d'animation d'une présentation**
 - La gestion de groupe
 - L'interaction
 - Les techniques pour maintenir l'attention
 - *
 - *La préparation de l'animation**
 - La préparation du message
 - L'anticipation des questions
 - Les caractéristiques du groupe et les conséquences sur le fond et la forme du message
 - La forme du message
 - Le fond du message
 - Les supports de communication
 - La conclusion d'une intervention
 - **Faire face aux imprévus avec la réaction adéquate et la gestion du stress**
 - Les attitudes fondamentales pour prendre la parole
 - La gestion mentale de ses blocages et de son stress
 - La gestion corporelle de ses blocages et de son stress
 - Le développement de l'attitude d'assertivité
 - **Ateliers de mises en pratique**

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

AFR 14

Savoir présenter son travail face à un groupe

Nous ne sommes pas tous rompus à devoir présenter un travail devant une assistante. Il s'agit de susciter l'intérêt professionnel des participants.

Cette formation est une aide concrète pour que les professionnels conduits à présenter leur travail en public puisse l'optimiser et la rendre attractive.

PUBLIC : TOUT PUBLIC

ORGANISE PAR : INTERKOM

DUREE : 2 JOURS

DATES ET LIEU : 27-28 OCTOBRE 2020

RENNES

DATE CLOTURE DES INSCRIPTION : 16 JUILLET 2020

Objectif

Objectif général n° 1: Préparer son intervention orale

- Visualiser et mémoriser votre contenu
- Préparer la clarté et la concision de son expression
- Adapter votre discours en fonction du contexte de votre intervention
- Découvrir des méthodes et outils de présentation visuelle
- Pratiquer le storytelling

Objectif général n° 2: Etre plus à l'aise en face d'un auditoire (de 15 à 300 personnes)

- Améliorer sa prise de parole en public
- Gérer sa communication non verbale / para-verbale
- Faire face aux imprévus avec la réaction adéquate

Objectif général n° 3: Développer la confiance en soi

- Développer son assertivité
- Savoir gérer son stress

Programme

****Journée 1****

Ouverture de la session

Savoir se positionner dans le rôle de l'orateur

Préparer la clarté et la concision de son expression

Adapter son discours en fonction du contexte de l'intervention

Découvrir des méthodes et outils de présentation visuelle

****Journée 2****

Pratiquer le storytelling

Gérer sa communication non-verbale / para-verbale

Faire face aux imprévus avec la réaction adéquate

Développer son assertivité

Savoir gérer son stress

Conclusion et évaluation brève de la session

Contact :

Pôle formation

02 99 35 28 64

02 99 35 28 62

bretagne.formation@anfh.fr

Bulletin d'inscription Actions de formations 2020

Action n°:

Type: AFR AFC AFN

Date(s):

Intitulé de la formation:

Code Ets:

Établissement:

Liste des participants (à classer par ordre de priorité si plusieurs inscriptions)

Mme Mlle M.	Nom (majuscules)	Prénom	Fonction	Grade	Service

Montant prévisionnel des frais

Frais pédagogiques	Frais de déplacement - séjour	Frais de traitement

Date:

Signature du directeur et cachet de l'établissement: